

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/03/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mars 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD

Secrétaire de séance : Jocelyne LANDRON

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025

FINANCES

Budget Principal

Approbation du compte administratif 2024

Philippe FORMENTEL expose :

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale. Il est dressé par l'ordonnateur et présenté au vote de l'assemblée délibérante.

VU l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales disposant que dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote

Considérant la désignation de M. Philippe FORMENTEL pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant le retrait de M. Vincent MAGRÉ, Maire, pour le vote du compte administratif,

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2024,

VU l'avis de la commission Finances du 11/03/2025.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget principal de la commune tel que présenté en annexe.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 22

Contre : 5

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 27/03/2025

Le président de séance
Philippe FORMENTEL



Le secrétaire de séance
Jocelyne LANDRON